

## **Règlement du Jeu**

### **« La Lune »**

**23/10/2024 – 02/12/2024**

#### **Préambule :**

Le présent partenariat a pour objet de définir les modalités de collaboration entre les sociétés King Jouet et les différents Partenaires dans l'organisation et la gestion du Jeu « La Lune », et ce dans le respect des obligations légales et contractuelles.

Chaque Partie s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la réussite de cette opération, en vue de récompenser les clients fidèles à l'Enseigne KING JOUET – par des lots conjoints, sous réserve des conditions et modalités exposées dans les articles suivants.

#### **Article 1 : Organismes et partenaires**

La société **KING JOUET** (ci-après dénommée « **L'Organisateur** »), Société par Actions Simplifiée au capital de 16.600.000 Euros, et dont le siège social est situé à Voiron (38500) - ZA des Blanchisseries - BP 189 et immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 347 926 719, organise **du 23/10/2024 au 02/12/2024**, un Jeu avec obligation d'achat « Le Lune », en partenariat avec les sociétés Euro Space Center, La Cité de l'espace, le Pic du Midi Tourmalet, la Cité des sciences et de l'industrie, Little Tikes, Smoby, Lego, Buki, Janod et Invincible Heroe (ci-après dénommé « Le Jeu »).

#### **Article 2 : Modalités du Jeu**

Le Jeu repose sur une obligation d'achat. Il est basé sur un principe de tirage au sort.

##### **Modalités du jeu :**

Pour participer, il vous faudra :

- Effectué un achat en magasin ou sur le site [www.king-jouet.com](http://www.king-jouet.com) entre le **23/10/2024** et le **02/12/2024**.
- Être enregistré au programme de fidélité King Premium avant l'achat.

Il est possible d'effectuer plusieurs achats afin d'accroître vos chances de gagner sur la période du Jeu.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent Règlement dans son intégralité.

### **Article 3 : Période de validité du Jeu concours**

Le Jeu se déroule **du 23/10/2024 au 02/12/2024 à minuit**, date et heures de connexion de France Métropolitaine faisant foi.

### **Article 4 : Conditions de participation**

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise), en Belgique et au Luxembourg. Le Jeu ne concerne pas les territoires suivants : DROM-COM, Suisse. Le Jeu est valable uniquement pour les adhérents King Premium.

Ne sont pas autorisées à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à l'organisation et au partenariat du Jeu, ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'Organisateur et des Partenaires, les sous-traitants de l'Organisateur et des Partenaires, et les salariés des sociétés affiliées.

L'Organisateur se réserve le droit d'éliminer les inscriptions qui ne respecteraient pas le Règlement.

### **Article 5 : Désignation des gagnants**

Les gagnants du Jeu seront tirés au sort parmi les Participants dans les 7 jours ouvrés suivant la fin du Jeu. Le tirage au sort permettra de désigner **2 342 Gagnants**.

### **Article 6 : Lots**

**Lot n°1** : (Partenaire Euro Space Center)

- « Mission Orion » de 2 jours pour 4/6 personnes à l'Euro Space Center (Belgique). Accès illimité de deux jours à toutes les attractions. Séjour en pension complète au Voyager Café, restaurant thématique de l'Euro Space Center (2 dîners, 1 souper, 1 petit déjeuner pour chaque participants). Nuitée en famille dans une des chambres de l'Euro Space Center. – **3 gagnants**

**Valeur unitaire du lot TTC : 930€ (Valeur TTC des 3 lots 2 790€)**

**Lot n°2 :** (Partenaire Pic du Midi Tourmalet)

- Journée en famille (2 adultes + 2 enfants de –18 ans) pour la visite du Pic du Midi Tourmalet + une séance de Planétarium et Coupole de l’observatoire pour chaque visiteur. Age minimum requis 3 ans - **10 gagnants**

**Valeur unitaire du lot TTC : 196€ (Valeur TTC des 10 lots : 1 960€)**

**Lot n°3 :** (Partenaire Cité de l’espace)

- 4 entrées pour la Cité de l’espace à Toulouse. 1 nuit d’hôtel pour 4 personnes à proximité de la Cité de l’espace. Petit déjeuner inclus. - **1 gagnant**

**Valeur unitaire du lot TTC : 250€**

**Lot n°4 :** (Partenaire Cité des sciences et de l’industrie)

- 2 billets d’entrée pour la Cité des sciences et de l’industrie – **50 gagnants**

**Valeur unitaire du lot TTC : 26€ (Valeur TTC des 50 lots : 1 300€)**

**Lot n°5 :** ADVENTURE ROCKET – LITTLE TIKES - **1 gagnant**

**Valeur unitaire du lot TTC : 199.99€**

**Lot n°6 :** SPACE CENTER – SMOBY - **5 gagnants**

**Valeur unitaire du lot TTC : 79.99€ (Valeur TTC des 5 lots : 399.95€)**

**Lot n°7 :** LA CHARGEUSE SPATIALE DE SURFACE LT78 – LEGO® Technic - **380 gagnants**

**Valeur unitaire du lot TTC : 34.99€ (Valeur TTC des 380 lots : 13 296,20€)**

**Lot n°8 :** BASE EXPÉDITION ESPACE - INVINCIBLE HEROE – **380 gagnants**

**Valeur unitaire du lot TTC : 29.99€ (Valeur TTC des 380 lots : 11 396,20€)**

**Lot n°9 :** PLANISPÈRES AIMANTÉS – BUKI – **380 gagnants**

**Valeur unitaire du lot TTC : 27.99€ (Valeur TTC des 380 lots : 10 636,20€)**

**Lot n°10 :** SPACE J - JEU DE PARCOURS – JANOD – **380 gagnants**

**Valeur unitaire du lot TTC : 24.99€ (Valeur TTC des 380 lots : 9 496,20€)**

**Lot n°11 : LE VAISSEAU INTERSTELLAIRE – LEGO® City – 380 gagnants**

**Valeur unitaire du lot TTC : 19.99€ (Valeur TTC des 380 lots : 7 596,20€)**

**Lot n°12 : SERVIETTE LEGO ESPACE – LEGO – 372 gagnants**

**Valeur unitaire du lot TTC : 14.99€ (Valeur TTC des 380 lots : 5 576,28€)**

**2 342 lots à gagner, soit une valeur totale de 64 897,22 € TTC.**

Pour chacune de ces dotations, aucune ne pourra être échangée contre sa valeur en espèces, ni remplacée par un autre lot à la demande du Gagnant.

Les dotations qui ne pourront pas être distribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Organisateur seront perdues pour leurs bénéficiaires et ne pourront être réattribuées.

## **Article 7 : Autorisations - Données personnelles**

Les coordonnées des Participants sont recueillies et traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données.

Chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations nominatives le concernant.

Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse postale de l'Organisateur :

King Jouet – **Jeu « La Lune »** - Adresse : Z.I des Blanchisseries - BP 189 - 38505 VOIRON Cedex  
Ou par courriel à l'adresse suivante : [servie-clients@king-jouet.fr](mailto:servie-clients@king-jouet.fr) ou [dpo@king-jouet.fr](mailto:dpo@king-jouet.fr)

Les informations collectées dans le cadre du présent Jeu par l'Organisateur sont strictement limitées à celles des clients inscrits au programme de fidélité de l'Organisateur. Ces données seront utilisées uniquement pour la gestion du Jeu, notamment pour procéder au tirage au sort des Participants. À cet effet, seront extraits de la base de données les clients ayant effectué un achat entre le **23/10/24** et le **02/12/24** et ayant adhéré au programme de fidélité.

Ces données ne seront en aucun cas recueillies à des fins commerciales et ne seront conservées par l'Organisateur que pour la durée nécessaire à la gestion du Jeu, dans le respect des obligations légales ou réglementaires applicables. Les données sont conservées au titre de l'adhésion du client au programme fidélité KING PREMIUM et selon les conditions générales d'adhésion à ce programme. Elles sont consultables par les personnes chargées du Jeu et de la gestion du programme de fidélité au sein du Groupe King Jouet.

## **Article 8 : Responsabilité – Règlement - Compétence juridictionnelle**

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Jeu sans que sa responsabilité ne soit engagée.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier les lots par des dotations d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité desdits lots, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

L'Organisateur rappelle aux Participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des Participants à ce réseau via le Site.

L'Organisateur ne saurait davantage être tenu responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

L'Organisateur se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le Jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des Dotations non prévues au présent Règlement. Dans ces cas, les messages ayant informé les Participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent Règlement.

L'Organisateur se réserve un délai de deux semaines à partir de la date du tirage au sort pour expédier les dotations.

## **Article 9 : Litiges**

Le présent Règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'Organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent Règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu, à son déroulement et aux sélections devra être formulée par écrit à l'adresse postale suivante:

King Jouet – **Jeu « La Lune »** - Adresse : Z.I des Blanchisseries - BP 189 - 38505 VOIRON Cedex

Ou par courriel à l'adresse suivante : [service-clients@king-jouet.fr](mailto:service-clients@king-jouet.fr)

## **Article 10 : Consultation du Règlement**

Un exemplaire du présent Règlement est consultable sur le site internet King Jouet. Le règlement pourra également être consulté en magasin sur demande.

Une copie du règlement du Jeu pourra être adressée par e-mail sur simple demande écrite adressée à l'Organisateur ([service-clients@king-jouet.fr](mailto:service-clients@king-jouet.fr)).